

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 122

présenté par

M. Vincendet, M. Bazin, Mme Louwagie, Mme DUBY-MULLER, Mme CORNELOUP, Mme ANTHOINE,
M. THIÉRIOT et M. FORISSIER

ARTICLE 11

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.